

JEUDI 7 JUILLET 2011

RÉUNION GROUPE-PAYS PALESTINE : LA CRÉATION D'UN ÉTAT PALESTINIEN : QUEL RÔLE POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ?

Présidence de séance : **Claude NICOLET**, *conseiller régional Nord - Pas-de-Calais, adjoint au maire de Dunkerque, président du Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP), conseiller communautaire, communauté urbaine de Dunkerque*

Il y a une grande intensité d'engagement des collectivités territoriales françaises dans la bande de Gaza et en Cisjordanie malgré des difficultés qui ne cessent de s'amplifier.

Les Accords d'Oslo de 1993 ont permis d'entreprendre des coopérations décentralisées, et aujourd'hui, près de soixante collectivités s'engagent en Palestine, avec des autorités locales ou parfois des camps de réfugiés, entraînant des fonctionnements différents.

Le vote par l'Assemblée générale des Nations unies le 13 septembre 2011 pour la reconnaissance de l'État palestinien peut être un tournant. Pour les élections municipales du 22 octobre prochain, le RCDP et Cités Unies France organiseront une mission d'observation internationale. Enfin, les prochaines assises franco-palestiniennes se tiendront en Cisjordanie les 23 et 24 janvier 2012.

Dans le contexte des révolutions arabes et de la lutte de ces peuples pour leur dignité, la non-reconnaissance de l'indépendance de la Palestine par l'ONU pourrait avoir de graves répercussions. Il faut que la France assume ses responsabilités face au monde, une responsabilité politique, souveraine et indépendante, en droite ligne de sa propre histoire.

La coopération décentralisée donne son apport à la reconnaissance de l'État palestinien, notamment à travers la reconnaissance des autorités locales palestiniennes. Les déplacements des élus, techniciens et journalistes, les échanges de jeunes sont importants, ils permettent de témoigner de la situation dans ce pays. Enfin, la France ne peut pas se cacher derrière l'impuissance politique de l'Union européenne, elle doit se positionner indépendamment.

S.E.M. Hayel AL-FAHOUM, *ambassadeur et chef de la mission de Palestine en France*

La reconnaissance de l'État palestinien par les Nations unies ouvrirait de nouvelles perspectives d'indépendance et de règlement du conflit.

La reconnaissance de l'État palestinien serait un moyen d'affirmer l'engagement de la communauté internationale, permettant d'aller vers un accord de paix final. Cette démarche offre une chance de sortir d'un cycle infernal dans lequel la sous-région est engouffrée depuis soixante-trois ans.

Dans ce contexte international, la coopération décentralisée joue un rôle dans la consolidation de l'État palestinien.

Pour avoir une approche sur le long terme, il est important d'investir sur les ressources humaines, de partager des techniques et du savoir-faire pour aller vers une meilleure cohérence politique. Les collectivités territoriales sont des lieux de consolidation de la gouvernance, à la faveur des processus de décentralisation et de la démocratie locale.

Le plan national de développement palestinien 2011-2013 a défini comme priorité l'accès à l'eau, l'équipement urbain, et le renforcement des capacités techniques et institutionnelles.

L'endurance et le dynamisme des collectivités permettent de passer de situations de crises humanitaires à des phases de développement. On reconstruit malgré les pressions d'Israël.

Dans la perspective des prochaines Assises de la coopération décentralisée franco-palestinienne, il serait important de faire correspondre les stratégies sectorielles palestiniennes avec les compétences françaises, de développer des partenariats dans la perspective d'un développement durable, d'encourager de nouvelles collectivités à s'engager en Palestine et de promouvoir des projets à Jérusalem-Est et dans la bande de Gaza.

À l'heure actuelle, on ne sent aucune volonté politique de la part d'Israël d'arriver à une solution pacifique et négociée. D'où la décision de s'adresser à l'ONU, bien que l'on sache que les États-Unis risquent de mettre leur veto. L'État palestinien a d'ailleurs reçu des menaces de l'administration américaine et d'Israël.

Jean-Christophe PEAUCELLE, *directeur adjoint de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE)*

« Les accords de paix sont comme une maison connue, identifiée, mais on ne trouve pas la clef permettant de l'ouvrir. »

Les questionnements portent sur quatre points essentiels.

Tout d'abord, il ne peut y avoir de solution au conflit du Proche-Orient sans la création d'un État palestinien. Et la politique étrangère de la France vis-à-vis de l'indépendance de la Palestine a toujours été claire, il faut une cohabitation, une entente, mais pas dans la négation de l'une des deux parties. La création de l'État palestinien est dans l'intérêt d'Israël, la situation actuelle n'assurant pas sa sécurité.

Ensuite, il y a un grand paradoxe : le contenu d'un traité de paix est connu et assez partagé, mais il faut expliquer, faire de la pédagogie, afin de trouver un moyen de l'appliquer.

Devant cette problématique simple, les désillusions des vingt dernières années ont entraîné des méfiances, une poursuite de la colonisation et de la violence, la division palestinienne, et le raidissement d'Israël. Le statu quo n'est plus tenable.

Ensuite, l'influence des printemps arabes est importante, les régimes sont tombés, des systèmes renversés, les paroles libérées. D'autant plus que ces révolutions sont populaires, endogènes, et les influences étrangères sont quasi inexistantes.

Enfin, le vote de l'Assemblée générale des Nations unies est crucial. Un vote produira un résultat favorable pour l'indépendance, mais l'Europe sera divisée, les États-Unis décrédibilisés, Israël sera tenté de se replier sur lui-même avec le sentiment d'avoir été délégitimé. La diplomatie française a donc pour objectif d'éviter ça en proposant la relance des négociations sur la base de ce qui est commun entre les paramètres américains et européens. Les Palestiniens ont donné leur

accord à la proposition française, les Israéliens n'ont pas répondu, les Américains réfléchissent, les Européens ont largement soutenu l'initiative. Si cette solution échoue, en septembre la France prendra ses responsabilités.

Jean-Paul CHAGNOLLAUD, *politologue, professeur de sciences politiques à l'université de Cergy-Pontoise*

Le statu quo est insoutenable structurellement, et contextuellement (printemps arabes, notamment en Syrie). Ces peuples sont capables d'aller au-delà de la peur. Et les Palestiniens ont le droit à cette liberté et à cette dignité.

Les printemps arabes sont à l'origine d'une réconciliation (encore très fragile) entre le Fatah et le Hamas. Derrière les points de convergence comme la volonté d'un gouvernement d'union nationale, les enjeux de pouvoir sont forts en vue des élections législatives de 2012.

Du côté israélien, le gouvernement est complètement immobile et s'arc-boute sur sa domination (bouclage des territoires, retenue des transferts de fonds, renforcement des conditions de rétention). Israël est prêt à négocier, mais ni sur le démantèlement de la colonisation, ni sur Jérusalem, ni sur les réfugiés.

La reconnaissance de l'État palestinien par l'AG des Nations unies n'aura qu'une portée symbolique, mais aucune conséquence juridique, elle ne vaudra pas non plus une admission de la Palestine à l'ONU.

Par ailleurs, la réaffirmation par les Palestiniens de l'idée d'un État déclaré (après la déclaration d'Alger de 1988) est un signe fort vers un processus de reconnaissance légitime.

Il peut y avoir deux types de scénarios : soit la communauté internationale négocie pour aboutir à la proclamation d'un État, soit on proclame l'État d'abord pour ensuite négocier.

L'UE n'a pas de poids juridique (statut d'observateur à l'ONU) et sa position n'est pas affirmée comme le montre le texte officiel européen « *Nous allons reconnaître un État palestinien, le moment venu* ».

Si la France proposait un vote à l'Assemblée nationale pour la reconnaissance palestinienne, cela montrerait que l'ensemble de la classe politique française se positionne pour une indépendance de la Palestine.

Alain DIECKHOFF, *politologue, directeur de recherche au CNRS*

La perspective de la reconnaissance de l'État de Palestine à l'ONU paraît une étape extrêmement importante et nécessaire, au vu de l'absence d'évolution des négociations.

Depuis 1967, il n'y a pas eu de statu quo sur le terrain (excepté en 1993, la constitution de l'autorité palestinienne), et encore moins pendant la décennie écoulée.

La stratégie de Netanyahu est claire : savoir lâcher quand il faut, mais ne rien céder sur l'essentiel. Notamment en 2009 avec le moratoire sur la construction de nouvelles maisons dans les colonies pendant dix mois sous la pression des États-Unis et quand il a compris qu'il n'était plus nécessaire de bouger, il n'a pas renouvelé le moratoire.

Netanyahu propose aujourd'hui un changement des paramètres, il propose d'aller plus loin dans les blocs de colonies (cession de plus que 5 % des territoires), de faire de Jérusalem la capitale unifiée d'Israël, d'assurer la non-militarisation de l'État palestinien, et de maintenir une présence militaire sur le long terme dans la vallée du Jourdain.

Il n'y a pas d'oppositions au niveau interne pour Netanyahu en Israël (huit députés travaillistes sur cent vingt), dans un contexte de durcissement interne, ce qui n'incite pas le gouvernement à bouger. La seule chose qui inquiète Netanyahu, c'est la reconnaissance de l'État palestinien à l'ONU qui ne changera rien sur le terrain, mais qui aura un impact politiquement. Cette décision pourra modifier la position d'Israël concernant les territoires occupés.

TROIS IDÉES CLEFS

- La reconnaissance de l'État palestinien par l'Assemblée générale des Nations unies n'aura pas de reconnaissance juridique, qui ne se fera que par des accords bilatéraux entre Israël et la Palestine.
- L'impact des printemps arabes est important dans la situation israélo-palestinienne. En effet, les Palestiniens ne toléreront pas de ne pas être soutenus dans leur droit à l'autodétermination.
- Les collectivités territoriales françaises et la coopération décentralisée en direction de la Palestine apportent une contribution importante et forte au processus de création de l'État palestinien.